

FOURRIERE AUTOMOBILE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

*Déléataire du service public : S.A.R.L. LEVEILLE & JOLINET
30, boulevard de Chicago
21000 DIJON*

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE L'ANNÉE 2015**

SOMMAIRE

* * * * *

	Page
AVANT-PROPOS	3
I . CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC	4
II . DONNEES STATISTIQUES	6
III . COMPTES RETRAÇANT LES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION	10
IV . ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE	16
V . SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	17

AVANT-PROPOS

Au terme de la procédure de mise en concurrence pour l'attribution de la délégation du service public de la fourrière automobile, la SARL LEVEILLE & JOLINET a été désignée délégataire du service. La SARL LEVEILLE & JOLINET et la Communauté de l'agglomération dijonnaise ont signé le 7 avril 2010 la convention de délégation de la fourrière automobile, qui débute le 1er mai 2010 et s'applique jusqu'au 30 avril 2016 et reporté à fin 2016.

Il convient de noter que le gérant de la SARL LEVEILLE & JOLINET, Mr Pascal MAITRE, a la qualité de gardien de fourrière.

La société LEVEILLE a cédé l'intégralité des parts de la SARL LEVEILLE & JOLINET à Mr MAITRE Pascal au 1^{er} avril 2015 (signalé à notre entretien du mois de mars 2015).

I . CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC

1. Les véhicules de fourrière automobile

Il y a 7 véhicules opérationnels pour la fourrière automobile :

- véhicule de marque TOYOTA (2 places assises) immatriculé 3172 WC 21. Ce véhicule est de type 4x4, pouvant enlever une voiture, notamment si elle se trouve en sous-sol (parking souterrain,...) ou sur un sol meuble,
- véhicule de marque RENAULT PREMIUM (2 places assises) immatriculé DX 007 KB. Ce véhicule peut enlever 1 voiture,
- véhicule de marque RENAULT M 180 (2 places assises) immatriculé 3171 WE 21. Ce véhicule peut enlever 2 voitures,
- véhicule de marque RENAULT MAXITY (2 places assises) immatriculé DE 898EC. Ce véhicule peut enlever 1 voiture,
- véhicule de marque ISUZU (4 places assises) immatriculé DP 569 FD. Ce véhicule est de type 4x4 et peut enlever une voiture. Maniable, il est bien adapté pour les enlèvements délicats et en sous-sol,
- véhicule de marque RENAULT MIDLUM (2 places assises) immatriculé AV 388 RS. Ce véhicule peut enlever 2 voitures.
- véhicule de marque RENAULT MASTER (3 places assises) immatriculé BF 778 VZ. Ce véhicule peut enlever des scooters, des motos.

A bord de chacun des véhicules, un téléphone portable est utilisé.

4 chariots de marque GOJAK (2) et DOLLIES (2) permettent d'enlever plus aisément les véhicules.

2. Les installations

La SARL LEVEILLE & JOLINET, déclarée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° RCS DIJON 481 653 038, a son siège social au n° 30 boulevard de Chicago à DIJON.

La SARL LEVEILLE & JOLINET est situé au n° 30 boulevard de Chicago à DIJON.

Installations au n°30 boulevard de Chicago à DIJON

Le n°30 boulevard de Chicago est le lieu où se trouvent les installations de la SARL JOLINET utilisées aussi pour ses activités de dépannage et de carrosserie. Cela comprend une surface totale de bâtiments égale à 850 m² et 3 000 m² de terrain (y compris les 850 m² de bâtiments).

En journée, 2 chiens sont présents. La nuit, ils sont lâchés dans la cour, à côté de l'habitation du gérant.

Les installations au n° 30 boulevard de Chicago à DIJON sont desservies la journée par la ligne DIVIA B12.

3. Les moyens en personnel

Les moyens en personnel sont :

- huit personnes préposées à la garde et à l'enlèvement des véhicules,
- une secrétaire pour le suivi administratif des dossiers.

4. horaires de la fourrière automobile

Les horaires sont les suivants :

- du lundi au vendredi :

- ◆ sans appel téléphonique : de 8 h 00 à 12h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
- ◆ sur appel téléphonique : de 7 h 00 à 8 h 00 et de 18 h 00 à 19 h 00

- le samedi

- ◆ sur appel téléphonique : de 8 h 00 à 12 h 00

- les dimanches et jours fériés :

- ◆ La restitution peut intervenir sur la base d'une tarification de 50 euros hors taxes supplémentaires à la charge du propriétaire du véhicule.

II . DONNEES STATISTIQUES

Les résultats sont présentés pages suivantes : décomposition par motifs d'enlèvements, graphique avec les chiffres suivant les mois, et synthèse de l'activité. Un point est fait sur la répartition des enlèvements entre les 24 communes membres.

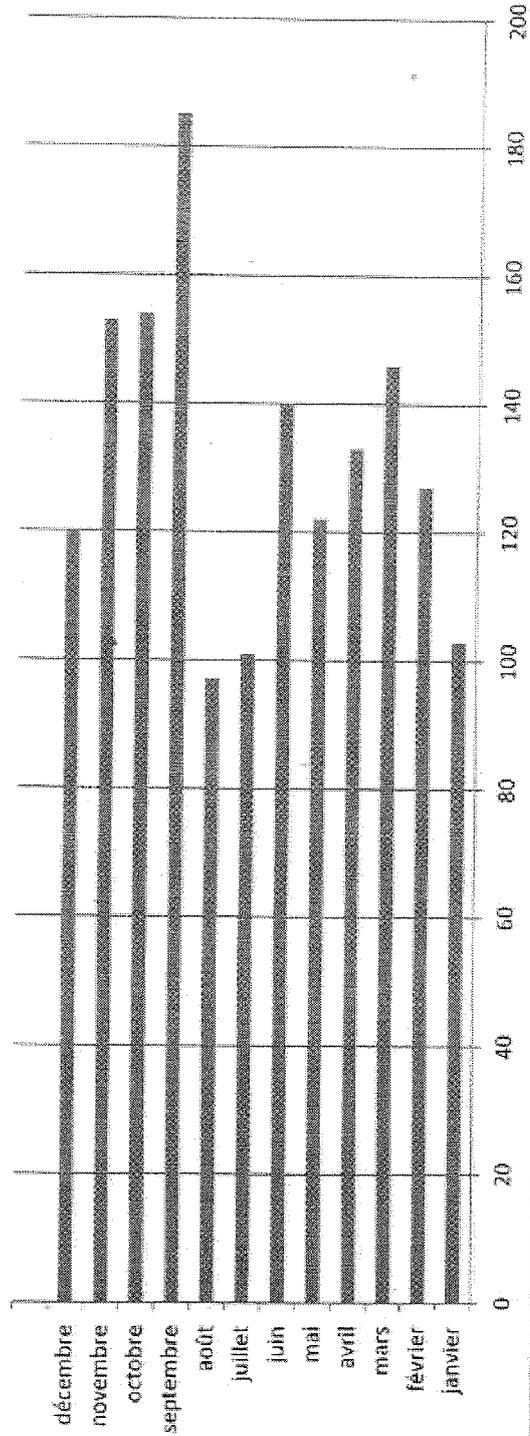
TOTAL DE VEHICULES ENLEVES

	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL
Stationnement gênant	58	49	74	62	74	74	57	44	76	90	81	64	803
Stationnement de plus de 7 jours	25	43	47	27	20	27	23	27	63	35	42	32	411
Abandon sur un lieu privé	8	0	4	13	0	7	5	9	15	11	4	1	77
Immobilisation de plus de 48 H	12	35	21	31	28	32	16	17	31	18	26	23	290
TOTAL 2015	103	127	146	133	122	140	101	97	185	154	153	120	1581

COMMENTAIRE

La moyenne en 2015 s'élève à 4,33 véhicules enlevés par jour (y compris les dimanches et jours fériés)
 On note une baisse des enlèvements par rapport à 2014 : 1581 enlèvements contre 1713 enlèvements en 2014 soit -132 enlèvements,
 En poussant l'analyse par catégories selon le motif, on constate les variations suivantes : -74 véh. En stationnement gênant, -50 véh. En stationnement de plus de 7 jours, -27 véh. En abandon sur lieu privé et + 19 véh. En immobilisation de plus de 48 heures.

STATISTIQUES 2015



STATISTIQUES 2015

La répartition des véhicules enlevés entre les communes est la suivante :

COMMUNES	2015	Rappel 2014
AHUY	7	0
BRESSEY SUR TILLE	0	0
BRETENIERE	0	0
CHEVIGNY SAINT SAUVEUR	14	12
CHENOVE	98	175
CORCELLES LES MONTS	0	0
CRIMOLOIS	0	1
DAIX	0	1
DIJON	1316	1395
FENAY	0	1
FLAVIGNEROT	0	0
FONTAINE LES DIJON	11	12
HAUTEVILLE LES DIJON	0	0
LONGVIC	59	49
MAGNY SUR TILLE	0	0
MARSANNAY LA COTE	13	13
NEUILLY LES DIJON	0	1
OUGES	0	0
PERRIGNY LES DIJON	1	2
PLOMBIERES LES DIJON	2	2
QUETIGNY	16	12
SAINT APOLLINAIRE	21	10
SENNECEY LES DIJON	0	0
TALANT	23	27
TOTAL véhicules enlevés	1581	1713

III . COMPTES RETRAÇANT LES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION

1. Tarifs

Un arrêté du Président de la Communauté en date du 17 octobre 2011 a fixé les tarifs à compter du 1er novembre 2011, conformément à l'arrêté interministériel du 2 avril 2010.

Les tarifs, inchangés depuis le 1er novembre 2011, figurent page suivante ainsi que les tarifs nationaux non appliqués par le Grand Dijon.

T A R I F S D E F O U R R I E R E
A P A R T I R D U 1^{er} N O V E M B R E 2 0 1 1

FRAIS DE FOURRIERE	CATEGORIES DE VEHICULES	MONTANT (en euros)
Immobilisation matérielle	Véhicules PL 44 t PTAC ¹ 19 t	7,60
	Véhicules PL 19 t PTAC ¹ 7,5 t	7,60
	Véhicules PL 7,5 t PTAC ¹ 3,5 t	7,60
	Voitures particulières	7,60
	Autres véhicules immatriculés	7,60
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/heure	7,60
Opérations préalables	Véhicules PL 44 t PTAC ¹ 19 t	22,90
	Véhicules PL 19 t PTAC ¹ 7,5 t	22,90
	Véhicules PL 7,5 t PTAC ¹ 3,5 t	22,90
	Voitures particulières	15,20
	Autres véhicules immatriculés	7,60
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/heure	7,60
Enlèvement	Véhicules PL 44 t PTAC ¹ 19 t	274,40
	Véhicules PL 19 t PTAC ¹ 7,5 t	213,40
	Véhicules PL 7,5 t PTAC ¹ 3,5 t	122,00
	Voitures particulières	110,00
	Autres véhicules immatriculés	45,70
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/heure	45,70
Garde journalière	Véhicules PL 44 t PTAC ¹ 19 t	9,20
	Véhicules PL 19 t PTAC ¹ 7,5 t	9,20
	Véhicules PL 7,5 t PTAC ¹ 3,5 t	9,20
	Voitures particulières	4,60
	Autres véhicules immatriculés	3,00
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/heure	3,00

T A R I F S D E F O U R R I E R E
A P A R T I R D U 1 e r N O V E M B R E 2 0 1 1 (S u i t e)

FRAIS DE FOURRIERE	CATEGORIES DE VEHICULES	MONTANT (en euros)
Expertise	Véhicules PL 44 t PTAC ¹ 19 t	91,50
	Véhicules PL 19 t PTAC ¹ 7,5 t	91,50
	Véhicules PL 7,5 t PTAC ¹ 3,5 t	91,50
	Voitures particulières	61,00
	Autres véhicules immatriculés	30,50
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/heure	30,50

¹ - PTAC : Poids Total Autorisé en Charge

T A R I F S N A T I O N A U X
A C O M P T E R D U 2 6 J U I L L E T 2 0 1 5

FRAIS DE FOURRIERE	CATEGORIES DE VEHICULES	MONTANT (en euros)
Immobilisation matérielle	Véhicules PL 44 t PTAC ¹ 19 t	7,60
	Véhicules PL 19 t PTAC ¹ 7,5 t	7,60
	Véhicules PL 7,5 t PTAC ¹ 3,5 t	7,60
	Voitures particulières	7,60
	Autres véhicules immatriculés	7,60
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/heure	7,60
Opérations préalables	Véhicules PL 44 t PTAC ¹ 19 t	22,90
	Véhicules PL 19 t PTAC ¹ 7,5 t	22,90
	Véhicules PL 7,5 t PTAC ¹ 3,5 t	22,90
	Voitures particulières	15,20
	Autres véhicules immatriculés	7,60
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/heure	7,60
Enlèvement	Véhicules PL 44 t PTAC ¹ 19 t	274,40
	Véhicules PL 19 t PTAC ¹ 7,5 t	213,40
	Véhicules PL 7,5 t PTAC ¹ 3,5 t	122,00
	Voitures particulières	116,81
	Autres véhicules immatriculés	45,70
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/heure	45,70
Garde journalière	Véhicules PL 44 t PTAC ¹ 19 t	9,20
	Véhicules PL 19 t PTAC ¹ 7,5 t	9,20
	Véhicules PL 7,5 t PTAC ¹ 3,5 t	9,20
	Voitures particulières	6,19
	Autres véhicules immatriculés	3,00
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/heure	3,00

**T A R I F S N A T I O N A U X
A C O M P T E R D U 2 6 J U I L L E T 2 0 1 5**

FRAIS DE FOURRIERE	CATEGORIES DE VEHICULES	MONTANT (en euros)
Expertise	Véhicules PL 44 t PTAC ¹ 19 t	91,50
	Véhicules PL 19 t PTAC ¹ 7,5 t	91,50
	Véhicules PL 7,5 t PTAC ¹ 3,5 t	91,50
	Voitures particulières	61,00
	Autres véhicules immatriculés	30,50
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/heure	30,50

¹ - PTAC : Poids Total Autorisé en Charge

2. Economie du contrat

L'économie générale du contrat est fondée sur les éléments principaux suivants :

- service exploité aux risques et périls par le délégataire ;
- couverture de toutes les charges inhérentes à l'exploitation du service par le délégataire et bénéfice de toutes les recettes en faveur du délégataire ;
- investissements réalisés par le délégataire (véhicules, locaux et parcs de fourrière,...) ;
- Cas des véhicules abandonnés et mis en fourrière, non retirés et présentant une faible valeur

L'avenant n°1 à la convention de délégation, signé le 17 octobre 2011, a prévu de faire évoluer les montants versés au délégataire pour les véhicules abandonnés :

- du 1er janvier 2015 au 31 octobre 2015 : 87,59 euros HT par véhicule abandonné et 2,25 euros HT par garde journalière
- à partir du 1er novembre 2015 : 91,97 euros HT par véhicule abandonné et 2,34 euros HT par garde journalière

L'application des dispositions concernant les véhicules abandonnés s'est traduite sur l'année 2015 par le versement d'un montant total de 88 829 Euros TTC à la SARL LEVEILLE & JOLINET.

599 voitures non récupérées à la fourrière, expertisées comme valant moins de 765 €, ont été confiées à une entreprise chargée de leur destruction.

IV . ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE

1 . Une large amplitude de fonctionnement :

- du lundi au vendredi :

- ◆ sans appel téléphonique : de 8 h 00 à 12h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
- ◆ sur appel téléphonique : de 7 h 00 à 8 h 00 et de 18 h 00 à 19 h 00

- le samedi

- ◆ sur appel téléphonique : de 8 h 00 à 12 h 00

- les dimanches et jours fériés :

- ◆ La restitution peut intervenir sur la base d'une tarification de 50 euros hors taxes supplémentaires à la charge du propriétaire du véhicule.

2 . Un matériel adapté et bien dimensionné

Les 6 véhicules de fourrière, dont 2 de type 4x4, permettent de faire face aux différents types d'enlèvements, de mener une opération conséquente groupée ou alors simultanément plusieurs opérations à des endroits différents.

3 . Rapidité d'exécution

La SARL LEVEILLE & JOLINET s'attache à ce que le délai d'intervention du camion de fourrière (temps pour arriver sur place) et le délai d'enlèvement (prise en charge du véhicule) soient relativement courts.

4 . Coordination

La SARL LEVEILLE & JOLINET a participé à différentes réunions avec les autorités investies des pouvoirs de police pour mieux coordonner les actions intervenant dans le cadre de la fourrière automobile.

5 . Fonctionnement du service vis-à-vis du public

Les enlèvements et transferts de véhicules à la fourrière automobile sont déclenchés par les autorités de police, après l'établissement d'une contravention mentionnant que le véhicule part en fourrière.

23 conducteurs sont revenus vers leurs véhicules alors que les moyens de fourrière avaient procédé à un commencement d'exécution. Ils ont repris leurs véhicules après avoir acquitté les frais d'opérations préalables (15,20 euros).

En 2014, sur les 1581 véhicules transférés aux parcs de fourrière, 938 véhicules ont été retirés par leurs propriétaires dans les 3 jours suivant leur enlèvement.

Dans la pratique, la SARL LEVEILLE & JOLINET s'efforce de faire en sorte que les restitutions des véhicules aux intéressés s'effectuent dans de bonnes conditions.

Le but poursuivi est de faciliter les opérations de reprise des véhicules par leurs propriétaires, qui déplorent de devoir verser des frais, alors que, le plus souvent, ils sont eux-mêmes responsables de cette situation fâcheuse (véhicule en stationnement gênant, immobilisation décidée par les forces de l'ordre,...).

V . SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Chiffre d'affaires du bilan (du 01-04-14 au 31-03-15 : clôture) = 354 226€

Les soldes intermédiaires de gestion (du 01-04-15 au 31-03-16 : clôture) seront disponibles en juillet 2016.

☆ - ☆ - ☆

Soldes intermédiaires de gestion

	31/03/2015	%	31/03/2014	%	Variation	%
Chiffre d'affaires	354 226		327 729		26 496	8,08
Ventes de marchandises		0,00		0,00		0,00
Coût d'achat des marchandises vendues		0,00		0,00		0,00
Marge commerciale	0,00		0,00		0,00	0,00
Production vendue	354 226	100,00	327 729	100,00	26 496	8,08
Production stockée ou déstockage		0,00		0,00		0,00
Production immobilisée		0,00		0,00		0,00
PRODUCTION DE L'EXERCICE	354 226	100,00	327 729	100,00	26 496	8,08
PRODUCTION + VENTES	354 226	100,00	327 729	100,00	26 496	8,08
Achats de matières et consommables		0,00		0,00		0,00
Variation de stocks		0,00		0,00		0,00
Sous-Traitance directe	195 851	55,29	202 891	61,91	-7 040	-3,47
Marge de production	158 374	44,71	124 838	38,09	33 536	26,86
MARGE GLOBALE	158 374	44,71	124 838	38,09	33 536	26,86
Autres achats et charges externes	13 413	3,79	16 353	4,99	-2 940	-17,98
VALEUR AJOUTEE	144 962	40,92	108 485	33,10	36 477	33,62
Subventions d'exploitation		0,00		0,00		0,00
Impôts et taxes	2 253	0,64	2 059	0,63	195	9,47
Rémunérations	40 481	11,43	22 589	6,89	17 892	79,21
Charges sociales	11 368	3,21	6 521	1,99	4 847	74,32
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	90 859	25,65	77 316	23,59	13 543	17,52
Reprises sur amort., dépr., provis., transf. de charges		0,00		0,00		0,00
Autres produits de gestion courante	20	0,01	110	0,03	-90	-81,78
Dotations amortissements et provisions	20 708	5,85	6 946	2,12	13 762	198,14
Autres charges de gestion courante	92	0,03	20	0,01	72	363,50
RESULTAT D'EXPLOITATION	70 079	19,78	70 460	21,50	-381	-0,54
Quote-part sur opérations faites en commun		0,00		0,00		0,00
Produits financiers	138	0,04	18	0,01	120	674,38
Charges financières	2 506	0,71	2 036	0,62	470	23,10
Résultat financier	-2 368	-0,67	-2 018	-0,62	-350	17,34
RESULTAT COURANT	67 711	19,12	68 442	20,88	-731	-1,07
Produits exceptionnels	41	0,01		0,00	41	0,00
Charges exceptionnelles		0,00		0,00		0,00
Résultat exceptionnel	41	0,01		0,00	41	0,00
Participation des salariés		0,00		0,00		0,00
Impôts sur les bénéfices	14 817	4,18	15 411	4,70	-594	-3,85
RESULTAT NET	52 935	14,94	53 031	16,18	-96	-0,18